

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUN 2022

Le seize juin deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Duran régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	39 +20	59
Quorum		52
Total des voix (P59 +R32)		91
Majorité absolue		47

ETAIENT PRESENTS :

29 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM.	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Duran Luberon verdon Agglomération
Mme MM.	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serré Ponçon Val d'Avance Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Duran Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mmes	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Geneviève JEAN, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon
MM.	Luc JUSTAMON, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Duran Luberon verdon Agglomération Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme MM.	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme MM.	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Pierre TEMPLIER, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Duran Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

5 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mme M.	Bénédicte MARTIN, déléguée du Conseil Régional Sud PACA Jean-Pierre SERRUS, délégué du Conseil Régional Sud PACA
Mme MM.	Hélène GENTE-CEAGLIO, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône Jacky GERARD, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Jean-Pierre SEISSON, délégué de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Jean-Christophe SIMON, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
Thomas ARCAMONE, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :3 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- M.** **Suzelle AYOT**, déléguée du Conseil Régional Sud PACA par Bénédicte MARTIN
Mme. **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Jacky GERARD
MM. **Yves VIDAL**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE CEAGLIO

14 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme** **Marie-Laurence ANZALONE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Elisabeth CLAUZIER
M. **Jean-Michel ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par
Mme Mireille SUEUR
Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Isabelle
M. PORTEFAIX
Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC
Mme. **Christian CHIAPPELLA**, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
MM. par François PREVOST
Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par
Philippe GINOUX
Patrick HEYRIES, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-
Yves VADOT
René JAUFFRET, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
par Claude CHEILAN
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par
David FOURNIER
Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Christian
ONTIVEROS
Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par
Gilles MEGIS
Robert TCHOBDRENOVITCH, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis
ROBERT
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan
Mme MORENO

3 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par
Vincent DAVAL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
par Jean-Christophe SIMON

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M.** **Bernard ALAMELLE**, délégué suppléant de Pertuis
Mmes. **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
Frédérique COUTAZ, SMAVD
MM. **Christian DODDOLI**, SMAVD
Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Georges PAPEGAY, Commune du Poët
Philippe PICON, SMAVD
Mme **Céline PUCCI**, Service GEMAPI MAMP

Délibération n° 2022-43
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 JUIN 2022

Recouvrement des Recettes : Autorisation Permanente et générale de poursuites au Comptable Public

Il est proposé d'accorder au Comptable Public une autorisation générale et permanente de poursuites, conformément au décret n°2009-125 du 3 février 2009.

Cette autorisation a pour objectif de simplifier et d'améliorer le recouvrement des produits locaux en lui donnant l'autorisation d'effectuer les démarches de recouvrement sans demander l'autorisation de l'ordonnateur au cas par cas.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R 1617-24 relatif à l'autorisation préalable de poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Vu l'instruction codificatrice n°11-022 MO du 16 décembre 2011,

Vu la demande de Madame Françoise DEMONT, responsable de la Paierie Départementale, sollicitant une autorisation permanente et générale de poursuites,

Considérant que l'autorisation permanente et générale de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et plus efficaces,

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité,

Vu l'avis favorable de Madame DEMONT en date du 27 avril 2022,

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **OCTROIE** une autorisation générale et permanente de poursuites à Madame la Payeur Départementale pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

05 JUIN 2022

Le Président



Le Président

Yves WIGT

Yves WIGT